

LADAPT VAL D'OISE

BPJEPS

« Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport »

Spécialité animateur mention «Animation Sociale»

ESRP - Sarcelles / 11 mois -1500 h - niveau 4 (Baccalauréat)

Une entrée annuelle en mars - (alternance ESRP/entreprise)

Secrétariat admissions : Vanessa WECLAWIAK : 01.34.19.16.76 - weclawiak.vanessa@ladapt.net

Adresse : 62 rue Pierre Brossolette - CS20100 - 95203 Sarcelles

EN PRATIQUE

ADMISSION

Une session annuelle est dispensée en mars, elle est accessible selon les places disponibles (12) et le dossier complet du postulant. Pour intégrer cette formation, il est indispensable d'avoir obtenu les pré-requis et effectué une journée d'information. En l'absence des pré-requis, il est proposé de les acquérir préalablement dans le cadre d'une formation pré-qualifiante de 9 mois.

PRÉ-REQUIS

- 200 heures d'expérience professionnelle ou bénévole dans le domaine de l'animation
- OU**
- Être titulaire d'un des diplômes indiqués au verso
- Être titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme
- Test de satisfaction aux exigences préalables
- Pouvoir assurer l'encadrement d'un groupe dans le respect de la sécurité (physique et psychique) des personnes

PRÉSENTATION

- L'animateur(trice) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.
- Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches d'éducation à la citoyenneté, au développement durable, et de prévention des maltraitances.

OBJECTIFS

L'animateur(trice)

- 1 - encadre des publics en prenant en compte leurs caractéristiques et le projet de la structure
- 2 - conçoit un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire
- 3 - conduit des actions d'animation sociale pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne
- 4 - mobilise des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale. L'approche des activités est centrée sur la socialisation, la participation des publics, l'émergence de projets et l'estime de soi sans recherche de perfectionnement technique et de développement de la performance personnelle

COMPÉTENCES / APTITUDES

- L'animateur(trice) social(e) peut relever de tous les types de statuts : salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.
- Le métier est exercé par des femmes et des hommes travaillant majoritairement à temps plein.
- Ces professionnels exercent fréquemment leur métier selon des horaires « décalés » (en soirée, en week-end ou lors des vacances scolaires). Ces professionnels travaillent fréquemment en équipe pluridisciplinaire.
- L'animateur(trice) social(e) est autonome dans l'exécution de ses missions. Dans le cadre d'une activité salariée il/elle rend compte de son activité à son supérieur hiérarchique ou à son employeur.

PROGRAMME

Composé de 4 unités capitalisables :

- UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- UC 4 : mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs UC.





Suite PRÉ-REQUIS

Diplômes :

- BAPAAT - Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »
- Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs »
- BAFA - BAFD - BP « service de proximité et vie locale »
- BP agricole (toute option)
- BP délivré par le ministère de l'Agriculture
- BP ASSP « accompagnement soins et services à la personne »
- BEP « accompagnement soins et services à la personne » - DEAVS - DPAS - AMP - CAP « petite enfance »
- BEP « carrières sanitaires et sociales »
- BEP agricoles « services aux personnes »
- Titre professionnel agent(e) de médiation, information, services
- Titre professionnel technicien(ne) médiation services
- DE de moniteur éducateur
- DE d'accompagnant éducatif et social
- DE d'auxiliaire de puériculture
- DE de technicien de l'intervention sociale et familiale.

100% de réussite au titre

Taux d'insertion global 40%, correspondant au métier cible de la certification
Groupe de 5 stagiaires avec orientation MDPH
2022/2023



MODALITÉS ET MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation individualisée quant aux modalités d'accompagnement pédagogiques proposées ;
- Travail individuel ;
- Ateliers, cours et projets collectifs ;
- Période en entreprise de 19 semaines en alternance.
- Équipe pédagogique : un formateur référent titulaire d'un niveau de formation supérieure et d'une forte expérience dans le champ du diplôme visé. Des intervenants extérieurs sont amenés à conduire des séquences de formation.
- Moyens et infrastructures : une salle de formation ; une salle multimédia, des bureaux d'entretien pour les réunions de parcours et le suivi individuel.
- Équipements : matériel audio-visuel, matériel informatique, matériel de communication (photocopieur, téléphone, fax, accès internet).

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Une véritable expertise handicap à toutes les étapes de l'accompagnement avec la présence d'une équipe médico-psycho-sociale et d'insertion.
- Un médecin, des psychologues (clinicien et du travail), sont en lien permanent avec les parcours des stagiaires.
- Un conseiller en Economie Sociale et Familiale soutient les usagers dans leurs démarches.
- Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduite

TARIF / FINANCEMENT

- **Orientation MDPH :**
Les personnes avec une RQTH et une notification de formation BPJEPS de la CDAPH ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Le coût de la formation est pris en charge par la CPAM.
- **Droit commun :**
La formation est ouverte à tous. Voir pour le financement avec : Pôle emploi, Région, Opco, autofinancement, ...).
Le coût de la formation est de 9.950€, pour 1500 heures.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS), est délivré par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques via l'obtention des 4 UC (unités capitalisables).
- Il est inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) enregistré le 10/03/2017 sous le n°28557
- **Évaluation UC1 et UC2 :** 1 épreuve en centre (dossier + épreuve orale)
- **Évaluation UC 3 et UC 4 :** 1 épreuve de terrain (dossier + mise en situation + entretien)

DÉBOUCHES

- Trois types d'**emploi** sont principalement visés :
 - animateur(trice) social(e),
 - médiateur(trice),
 - animateur(trice)/médiateur(trice).
- **Lieux d'exercice**
 - Structures d'accueil des personnes âgées (EHPAD, résidences services, foyer, accueil de jour...)
 - Centres de rééducation fonctionnelle
 - Hôpitaux, établissements de soins mentaux
 - Écoles spécialisées, instituts divers
 - Centres sociaux, centres d'hébergement
 - Associations de quartier, associations d'insertion sociale et/ou professionnelle
 - Mairies, collectivités territoriales
 - Entreprises privées
- **Suite du parcours**
L'animateur peut évoluer vers la formation, la coordination puis la direction d'une structure.
- **Équivalences et passerelles**
La personne titulaire d'un BPJEPS peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ou de la fonction publique hospitalière (animateur).